



Le Maire

MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 19 février 2014 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Etaient présents :

Claudine FINE, Christine VALLA, Philippe MICHELON, Henri CROSASSO, adjoints,
Josette PETER, Gilles PERLI, Emile FORM, Jean Paul SALLE, Hervé MOREAU

Excusés :

Juliette SABATE ayant donné pouvoir à Henri CROSASSO

Nadine FERRARI ayant donné pouvoir à Claudine FINE

Pierre SALLE ayant donné pouvoir à Jean Paul SALLE

Absent :

Michel RICCI

Le CASA est présent dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

M. Hervé MOREAU a été élu secrétaire de séance.

Affaires financières

1) **Compte administratif 2013 « commune »**

En application de l'article L 2121 – 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Claudine FINE, 1^{ère} adjointe, est élue Présidente de séance ; M. Alain FARDELLA, Maire, se retire pour le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2013 « Commune ».

Section d'investissement :

Dépenses réalisées :	5 100 482.99 €
Recettes réalisées :	4 714 219.88 €
Résultat de clôture (déficit)	386 263.11 €
Excédent antérieur reporté	1 364 939.45 €
Résultat cumulé (excédent)	978 676.34 €

Dépenses restant à réaliser	2 062 897 €
Recettes restant à réaliser	806 655 €

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées	4 265 619.97 €
Recettes réalisées	5 085 846.62 €
Résultat de clôture (excédent)	820 226.75 €



Serre Chevalier Vallée
du Lautaret à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13
email : secretariatgeneral@lasallelesalpes.fr

ADOPTE A L'UNANIMITE



2) **Compte administratif 2013 « eau »**

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2013 « eau ».

Section d'investissement :

Dépenses réalisées :	373 089.27 €
Recettes réalisées :	391 847.17 €
Résultat de clôture (excédent)	18 757.90 €
Excédent antérieur reporté	54 597.55 €
Résultat cumulé (excédent)	73 355.45 €

Dépenses restant à réaliser	146 500 €
Recettes restant à réaliser	0 €

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées	353 167.14 €
Recettes réalisées	433 977.26 €
Résultat de clôture (excédent)	80 810.12 €
Excédent antérieur reporté	25 000.00 €
Résultat cumulé (excédent)	105 810.12 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) **Compte administratif 2013 « Lotissement du Pontet »**

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2013 « lotissement communal du Pontet ».

Section d'investissement :

Dépenses réalisées :	357 260.09 € HT
Recettes réalisées :	345 579.25 € HT
Résultat de clôture (déficit)	11 680.84 € HT
Déficit antérieur reporté	345 579.25 € HT
Résultat cumulé (déficit)	357 260.09 € HT

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées	357 260.09 € HT
Recettes réalisées	933 523.64 € HT
Résultat de clôture (excédent)	576 263.55 € HT
Résultat antérieur reporté	0.00 € HT
Résultat cumulé (excédent)	576 263.55 € HT

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Alain FARDELLA, Maire, reprend part au vote

- 4) **Compte de gestion 2013 « Commune »**
- 5) **Compte de gestion 2013 « eau et assainissement »**
- 6) **Compte de gestion 2013 « Lotissement communal du Pontet »**

Le Conseil Municipal accepte les comptes de gestion 2013.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7) **Affectation du résultat - Excédent 2013 - Budget « Commune »**

Le Conseil Municipal affecte le résultat de la section de fonctionnement à hauteur de **820 226.75 €** à la section d'investissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8) **Affectation du résultat - Excédent 2013 - Budget « Eau »**

Le Conseil Municipal affecte le résultat de la section de fonctionnement à hauteur de **105 810.12 €** à la section d'investissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9) Budget Primitif 2014 « Commune »

Après présentation détaillée du budget primitif 2014 « Commune » le Conseil Municipal vote :

- ✓ au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **4 669 023 €**,
- ✓ au niveau du chapitre par opération, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **5 864 347 €**.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10) Fiscalité 2014

Le Conseil Municipal arrête les taux des 3 taxes applicables en 2014, aux différentes bases d'imposition ainsi qu'il suit :

- taxe d'habitation 9,77 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties ... 18,47 %
- taxe sur les propriétés non bâties... .. 123,54 %

et précise que ces taux sont inchangés depuis 1996.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11) Fond d'intérêt communautaire 2014 « Piscine municipale »

Le Conseil Municipal :

- ✓ Décide de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Briançonnais, l'attribution d'un Fonds de Concours d'Intérêt Communautaire pour l'exercice 2014 à hauteur de 70 750 €.
- ✓ Précise que ce Fonds de Concours à vocation à participer au financement de l'opération d'équipement « piscine municipale ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

12) Budget primitif 2014 « eau »

Après présentation détaillée du budget primitif 2014 « eau » le Conseil Municipal vote :

- ✓ au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **500 812 €**.
- ✓ au niveau du chapitre par opération, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **432 317 €**.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13) Budget « eau » durée d'amortissement :

Le Conseil Municipal fixe les durées d'amortissement des investissements du budget « eau » telles que décrites ci-dessous :

- à 40 ans pour les réseaux d'eau potable imputés à l'article 21531,
- à 12 ans pour les matériels spécifiques d'exploitation imputés à l'article 21561,
- à 5 ans pour les véhicules de transport imputés à l'article 2182,
- à 5 ans pour le matériel de bureau et matériel informatique imputés à l'article 2183.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14) Budget primitif 2014 « lotissement communal du pontet »

Après présentation détaillée du budget primitif 2014 « lotissement communal du Pontet » le Conseil Municipal vote :

- ✓ au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 616 884 € HT**,
- ✓ Vote, au niveau du chapitre, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 185 320 € HT**,
- ✓ Précise que ce budget est soumis à T.V.A,

ADOPTE A L'UNANIMITE

15) Subventions aux associations : attributions 2014

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions pour un montant de 483 519 €.

Ce montant inclut le Centre Communal d'Action Sociale, l'association scolaire et l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier ainsi que les montants octroyés aux diverses associations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16) Le Sporting studio 001 – révision de loyer

Suite à la réfection du studio n°001 situé au Sporting, le Conseil Municipal fixe le loyer mensuel à 300 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Administration générale

17) Modification des tarifs des concessions des cimetières

Le Conseil Municipal :

- ✓ fixe les tarifs des concessions des cimetières et précise que l'encaissement sera affecté en totalité au budget communal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Travaux

18) Réalisation d'un bâtiment technique pour le plan d'eau biotope : avenants aux marchés initiaux

Lors de la réalisation des travaux du bâtiment technique pour le plan d'eau biotope, il convient d'apporter certaines modifications en fonction des lots. Le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve les avenants et précise que les modifications portent l'opération de 182 593,92 € HT à 176 558,27 € HT soit une moins value de - 3,3 %.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19) Fuite d'eau : remboursement des frais engagés à M. Marc THIERY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors des travaux réalisés chez Monsieur Marc THIERY, l'installation mise en place s'est avérée défectueuse et a entraîné une fuite d'eau. Le Conseil Municipal :

- ✓ Accepte le remboursement des frais susvisés à Monsieur Marc THIERY pour un montant de 1 750 € TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Personnel

20) Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet

Un agent titulaire du grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, peut être promu au grade de rédacteur, suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 5 décembre 2013.

Le Conseil Municipal décide de :

- Créer un poste de Rédacteur à temps complet.

Information - Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Attribution d'un logement communal à « l'ancienne école de La Salle » à Mme Léopoldine ZEBROWSKI à compter du 20 décembre 2013. Loyer mensuel 500 €.
- Il est donné mandat à la SCP SCHREIBER-FABBIAN-VOLPATO pour défendre les intérêts de la Commune en vue de déposer une requête aux fins de mesure d'expertise devant le Tribunal Administratif de Marseille pour la construction édifiée sur le lot 12 du lotissement de Chirouzanches. (SC Le chalet les Agneaux)
- Il est établi un contrat d'entretien annuel entre la Société « Roc Aventure » représentée par M. Christian FERRERA et la commune pour la maintenance des 2 « via ferrata » du rocher du Bez et du mur d'escalade pour l'année 2014, pour un montant respectif de 2 100 € TTC et 960 € TTC.

- Il est donné mandat à Maître ROUANET pour défendre les intérêts de la Commune suite à la requête déposée auprès du Tribunal Administratif de Marseille par la SARL BLG MEDIA estimant que la convention signée entre les 2 parties concernant l'organisation du demoskishow n'aurait pas été respectée.
- Signature d'un marché relatif aux travaux de bûcheronnage et de débardage des parcelles 10 et 19 avec la SARL JUANENA FRERES.
- Signature d'un marché relatif à l'exploitation/ou transport des bois des parcelles 10 et 19 en forêt communale de La salle les Alpes avec l'entreprise Jean Marie CHANCEL.
 - M. le Maire remercie les élus pour le travail accompli durant ces 6 années.
 - M. Hervé MOREAU ne se représentant pas, remercie M. le Maire de leur collaboration durant ce mandat.

FIN DE LA SEANCE A 21 H.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public.

Monsieur MAJOLI interpelle M. le Maire sur les désordres constatés le long de la RD 1094 (enfouissement des regards assainissement) à la sortie de la Commune côté Briançon.

